PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU MARDI 02 JUIN 2026

--==oOo==--

L'an deux mille vingt-six, le mardi 02 juin à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Neuilly-Plaisance s'est réuni sous la présidence de Madame Serpil YILMAZ, Vice-Présidente, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 12 mai 2026.

Membres composant le Conseil d'Administration : 13
Membres en exercice : 13
Membres présents et/ou représentés : 11
Membres absents : 2

Secrétaire de séance :

Mme CHATIGNON, Directrice du CCAS.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme YILMAZ, M. MAASSRY, Mme PORTE, Mme HENNECHART, Mme BIENTZ, M. ROSSI, Mme LE BAIL, M. LEBORGNE, Mme COMBES

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. DEMUYNCK donne pouvoir à Mme YILMAZ
Mme MUTIN donne pouvoir à Mme HENNECHART

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

M. BOURZIK
Mme SATHOUD

Mme YILMAZ ouvre la séance à 18h40,

Madame la Vice-Présidente n'ayant reçu aucun commentaire de la part des membres du conseil d'administration, le procès-verbal du mardi 28 avril 2026 a été adopté et publié en l'état.

Madame la Vice-Présidente passe à l'ordre du jour.

DECISION PRISE EN L'APPLICATION DE L'ARTICLE R123-21 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES CONFORMEMENT A L'ARTICLE R123-22 DU MEME CODE :

- **Décisions n° 2026-09 : Marché de téléassistance, installation et désinstallation à domicile, location, gestion des appels, suivi des interventions et maintenance**

Madame la Vice-Présidente, afin de garantir la continuité des services suite à l'arrêt progressif des réseaux 2G et 3G présente le nouveau transmetteur de téléassistance qui va être installé chez les 72 bénéficiaires actuels sans incidence financière pour ces derniers.

Certifié exécutoire
Acte publié le 15 / 10 / 2026

I. Désignation d'un candidat au Comité des 100 de l'UNCCAS - Mandat 2026-2032

Madame la Vice-Présidente prend la parole,

L'UNCCAS souhaite renforcer la lisibilité politique et opérationnelle des CCAS, au niveau local, départemental et national.

A cet effet, une procédure d'appel à candidature est lancée auprès des adhérents pour faire partie du « Comité des 100 » composant les grands électeurs de l'UNCCAS, qui élira ensuite le Conseil d'Administration.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

- **DESIGNE** Mme YILMAZ Serpil, Vice-Présidente du CCAS, pour candidater au « Comité des 100 » en tant que titulaire
- **DESIGNE** M. MAASSRY Georges, comme suppléant

II. Acceptation d'un don exceptionnel au CCAS

Conformément à l'article L.123-8 du code de l'action sociale et des familles, il autorise le président du Centre Communal d'Action Sociale à accepter à titre conservatoire, des dons et des legs.

Conformément à l'article L123-25 du même code, il précise que les recettes d'exploitation et de fonctionnement du CCAS peuvent comprendre notamment les ressources propres provenant des dons et legs qui lui sont faits.

Considérant que Madame ROUSSELET a décidé de faire un don d'un montant de deux cents euros (200 €) au CCAS.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** le don en chèque de Mme ROUSSELET d'un montant de deux cents euros (200 €)
- **AFFECTE** ce montant en recettes au compte 756 du budget 2026 du CCAS
-

Questions orales de Mme LE BAIL :

Question n°1 : Le CCAS envisage-t-il de participer à la mise en place des guichets intégrés en lien avec le département afin de faciliter et fluidifier la prise en charge des personnes les plus vulnérables ?

Question n°2 : Le CCAS envisage-t-il de participer cette année à la nuit de la Solidarité en lien avec la Métropole du Grand Paris ?

Réponse de la Vice-Présidente :

Question n°1 : Une étude est actuellement en cours sur la mise en place d'un guichet intégré.

Question n°2 : Une réflexion va être menée sur ce sujet et sur sa pertinence eu égard au faible nombre de personnes sans domicile fixe sur la commune. Toutefois, cette action peut venir en complément de l'Analyse des Besoins Sociaux.

Certifié exécutoire
Acte publié le 15 / 10 / 2026

Date du prochain Conseil d'Administration : mardi 22 septembre 2026

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.

Christian DEMUYNCK
Maire
Président du CCAS

Brigitte CHATIGNON
Secrétaire

Date de publication :

Certifié exécutoire
Acte publié le 15 / 10 / 2026